LA FRANCE ET LES DROITS DES FEMMES

FICHES REPÈRES

Les femmes dans le monde arabe
(Maghreb et Machrek)

Défense du droit des femmes

Ce projet, d'un montant de 2,32 millions d'euros, a été réalisé en partenariat avec le Fonds de développement des Nations unies pour les femmes (UNIFEM). Mis en œuvre à partir de décembre 2004, il est arrivé à son terme en décembre 2008.
Ce projet visait à :

- contribuer à la création d'un environnement favorable à la défense des droits des femmes et de la famille ;
- renforcer la connaissance, la prise de conscience, l'information et les capacités des institutions et des ONG dans le domaine des droits des femmes.

Violences faites aux femmes

Le MAEE met en place en 2010 un projet FSP contre les violences faites aux femmes (Algérie, Maroc, Jordanie, Mali, Niger, Cameroun), d'un montant de 1,5 million d'euros sur trois ans

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

Les droits des femmes constituent l'une des priorités majeures de l'action extérieure de la France en matière de respect et de protection des droits de l'homme. La France s'est montrée très active dans la lutte contre les violences à l'égard des femmes, quelle qu'en soit la nature (violences sexuelles, domestiques, mutilations génitales ou traitements inhumains et dégradants), et sur le thème de l'égalité femme-homme. Une femme sur trois a été violée ou victime de mauvais traitements au moins une fois dans sa vie* ; les femmes sont par ailleurs les principales cibles de la traite des êtres humains.
* Moyenne établie selon un rapport récent de l'OMS.

Une diplomatie active sur le plan international et européen…

■ **Depuis plusieurs années, la France joue un rôle actif dans l'adoption de textes** et d'engagements internationaux en matière de protection et de promotion des droits des femmes. Elle a contribué à l'adoption des résolutions de l'agenda « Femmes, paix et sécurité » du Conseil de sécurité de l'ONU. Ces résolutions affirment notamment que les femmes, qui sont souvent les principales victimes des conflits armés, peuvent jouer un rôle clé dans le rétablissement de la paix et la reconstruction post-conflit. La France est à l'origine, depuis 2006, avec les Pays-Bas, d'une résolution annuelle de l'Assemblée générale de l'ONU qui vise à renforcer l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes. En mars 2010, la diplomatie française a contribué à l'adoption d'une importante déclaration ministérielle de l'Organisation internationale de la Francophonie sur ce même sujet.

■ Active pour la défense et la promotion des droits des femmes dans les enceintes internationales, la France a proposé, en 2009, **la mise en place d'un nouveau mécanisme au Conseil des droits de l'homme (CDH) sur les lois et pratiques discriminatoires à l'égard des femmes**, qui viendrait compléter le dispositif existant. Enfin, la France soutient les activités de la **Cour pénale internationale** dont le statut qualifie, pour la première fois, le viol, mais aussi l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée, la stérilisation forcée ou « toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable » de crimes contre l'humanité et crimes de guerre.

■ La France a adopté la déclaration et le programme d'action de la Conférence mondiale de Pékin sur les femmes organisée en 1995, qui constituent encore aujourd'hui une feuille de route essentielle. Elle soutient des initiatives visant à réaliser les Objectifs du millénaire (particulièrement l'objectif 3 portant sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes). Elle appuie les travaux du Comité conventionnel chargé d'assurer le suivi de la **Convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF/CEDAW), convention ratifiée par la France en 1984.**

■ Cet engagement de la diplomatie française sur la thématique du droit des femmes se retrouve également au niveau européen. Lors de sa présidence de l'Union européenne (UE) au deuxième semestre 2008, la France a participé à la mise en place des **Lignes directrices de l'UE sur les violences faites aux femmes (décembre 2008), qui servent de feuille de route à l'ensemble du réseau diplomatique européen.**

■ Outre la négociation politique bilatérale et multilatérale avec les États et au sein des organisations internationales et sa participation active aux initiatives de l'Union européenne, la France effectue également des démarches confidentielles relatives à la protection des femmes et notamment sur des cas individuels de violations des droits de l'homme.

Des actions concrètes de soutien à la société civile et aux États

La diplomatie française a fait du thème du droit des femmes l'une de ses priorités sur le plan de la coopération. Ces actions visent à établir un dialogue régulier, constant et constructif avec les États et la société civile sur le thème des droits des femmes. Dans ce cadre, la célébration de la journée mondiale de la femme (8 mars) constitue un des temps forts de la politique française de coopération, en France et dans les postes diplomatiques, et se matérialise par des actions diverses (événements culturels, tables rondes…). Cette politique a pour cadre la **stratégie de la gouvernance démocratique (adoptée en décembre 2006) et passe par le renforcement des capacités des acteurs et l'appropriation des thématiques** en leur donnant un rôle actif (en particulier aux femmes) dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques publiques.

Dans ce cadre, la politique de coopération de la France dispose de **plusieurs outils** afin de mettre en place ses actions de coopération : projet du **Fonds de solidarité prioritaire (FSP), contributions financières** à des organisations internationales, subventions à des ONG françaises et étrangères travaillant sur les thématiques prioritaires, octroi de bourses pour des défenseurs des droits de l'homme, soutien à des projets sur la thématique du droit des femmes présentés à des **financements européens**, programme d'invitation des personnalités d'avenir.

Sur le plan national, la diplomatie française a également mis en place une **plate-forme « Égalité femmes-hommes et développement »** qui rassemble de multiples partenaires. Sous l'impulsion du secrétaire d'État à la Coopération et à la Francophonie, M. Alain Joyandet, le MAEE a créé un poste de chargé de mission égalité femme-homme et lancé un FSP « Genre et développement économique, soutien aux femmes actrices du développement » d'un montant de 3 millions d'euros.

Conférence « Pékin + 15 »

La quatrième Conférence mondiale sur les femmes réunies à Pékin en septembre 1995 avait rassemblé 188 États et débouché sur l'adoption d'une déclaration politique et d'un programme d'action adoptés à l'unanimité. Dans le cadre de la 54e session de la Commission pour la condition de la femme (CSW) « Pékin + 15 » (quinzième anniversaire et révision de la Plate-forme d'action de Pékin), la France s'est notamment associée au Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies et à l'ONG Égalité Maintenant/Equality Now pour rappeler les engagements pris à Pékin concernant l'abrogation de lois discriminatoires.

CIMADE : projet régional de défense des droits des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés

Pays : Maroc, Algérie, Mali, Sénégal, Niger et Mauritanie

Montant : 230 562 euros

Ce projet vise à contribuer à un meilleur respect des droits fondamentaux des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés dans ces six pays avec une attention particulière portée aux femmes et aux mineurs migrants.

Fédération nationale des mères pour la paix : soutien à la Maison des femmes d'Istalif

Pays : Afghanistan

Montant : 76 500 euros

Ce projet vise à améliorer la situation des femmes de la ville d'Istalif en Afghanistan, en développant les actions de la Maison des femmes, créée en 2003.

Pour aller plus loin

- site du Fonds de développement des Nations unies pour la femme
www.unifem.org

- portail d'information et de ressources sur le genre et le développement
www.genreenaction.net

Initiatives contre la traite des êtres humains et le tourisme sexuel

La question de la traite des êtres humains renvoie aux problématiques de l'exploitation sexuelle, de l'esclavage domestique et du travail forcé, qui touchent en majorité des femmes et des jeunes filles notamment originaires des pays d'Europe centrale, d'Asie et d'Afrique de l'Ouest. Pour lutter contre la traite, la France a développé ou soutenu plusieurs projets, principalement en partenariat avec l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe), le BIT (Bureau international du travail) et l'OIM (Organisation internationale pour les migrations)

© MAEE 2010

Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats / Direction de l'économie globale et des stratégies du développement

Contact : nordine.drici@diplomatie.gouv.fr - pauline.chabbert@diplomatie.gouv.fr

Crédits photos : © CICR/Boris Heger et Guntar Primagotama